

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2011
DELIBERATION N°2011-28

OBJET : Utilisation des postes BIATOSS vacants.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

DECIDE

D'APPROUVER par 17 voix pour et 1 abstention l'utilisation des postes BIATOSS vacants.

Fait à Tours, le 20 décembre 2011

Le Président,



Loïc VAILLANT